© Drogues Info Service - 29 mai 2025

Vos questions / nos réponses

Est-ce que un mineur peut vendre de l'alcool.

Par Profil supprimé Postée le 07/04/2018 12:54

> Je voudrais savoir , si un mineur a le droit de vendre de l'alcool en apprentissage (en vente) sans présence de son maître de stage. Si oui, à quelles conditions. Si non, pour quoi et il faut attendre combien de temps pour avoir ce droit.
> Merci de répondre.

Mise en ligne le 09/04/2018

Bonjour,

Vous souhaiteriez savoir s'il est possible qu'un mineur dans le cadre de son apprentissage en vente puisse vendre de l'alcool sans la présence de son maitre de stage.

Il nous est difficile de répondre à cette question concernant un cadre législatif car nous n'avons pas de juriste dans notre équipe.

Nous vous suggérons deux pistes pour obtenir des éléments de réponse.

Vous pouvez vous adresser au responsable de formation de l'école de vente, ce dernier a déjà du être confronté à ce type de situation.

L'autre possibilité est de prendre un rendez-vous avec un juriste dans une permanence gratuite afin qu'il puisse vous donner les éléments législatifs que vous vous posez.

Vous trouverez en fin de message un lien vers les coordonnées d'une permanence juridique dans la ville où vous nous avez indiqué être domicilié.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Permanence juridique gratuite sur Auch